

DÉLIBÉRATION N°2020-09-04-1 du conseil d'administration de l'Université de Nantes

Séance du 4 septembre 2020

POINT 2 - ELECTION PARTIELLE D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE B A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université de Nantes ;

VU le règlement intérieur portant application des statuts ;

VU la candidature reçue ;

ÉLIT au premier tour avec 32 voix pour, Mme Sabrina CARPY, représentante des enseignants de rang B du conseil d'administration à la commission permanente du conseil d'administration.

Nombre de présents ou de représentés : 32

Abstention: 0

À Nantes, le 4 septembre 2020. La présidente de l'Université de Nantes

Extrait transmis au recteur chancelier des Universités le : 1.1 SEP. 2020

Affiché le : 1.1 SEP. 2020